SAINT GERMAIN DE LA GRANGE

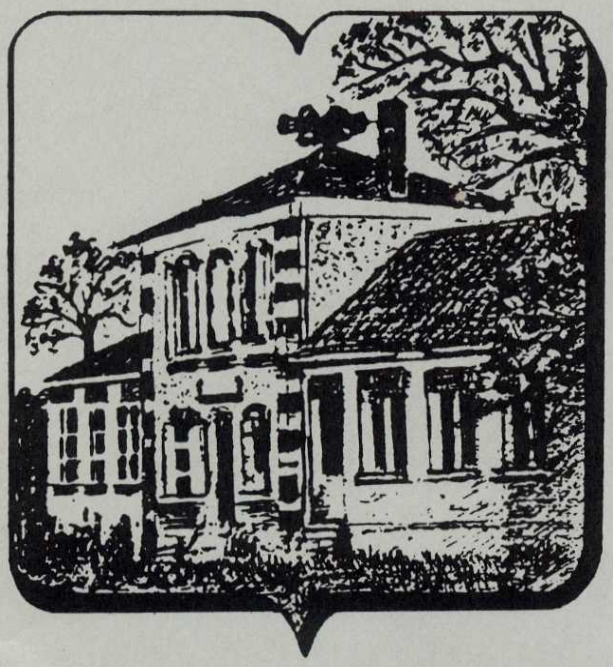

MAIRIE

SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE

Tél. : 34.89.01.38

BULLETIN MUNICIPAL

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1985

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	Page 1
DANS L'ANNÉE LE C.A.	2
C.R. CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 1985	4
C.R. CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 1985	8
INFORMATION SCOLAIRE	12
INFORMATION SOCIALE	19
INFORMATION ADMINISTRATIVE	21
INFORMATION PRATIQUE	23
ETAT-CIVIL	25
A.S.S.G.	25
BIBLIOTHÈQUE	28
A.L.E.	29

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

- **mardi et jeudi de 16 h 30 à 19 h**
- **samedi de 9 h 30 à 12 h**

OUVERTURE DE LA MAIRIE : **lundi - mardi - jeudi - vendredi 8 h à 11 h 30 / 15 h 30 à 17 h 45**
mercredi 15 h 30 à 17 h 45 - samedi 9 h à 11 h 30

Le mot du Maire

Le Conseil Municipal vient de me confier la responsabilité de conduire les affaires de la Commune en raison de la démission de Jean REAU, acceptée par le Prefet Commissaire de la République par lettre du 8 Octobre 1985.

Je voudrais d'abord remercier tous ceux dont les suffrages se sont portés sur ma personne et leur dire combien je suis sensible à l'honneur qui m'est fait et conscient de tous les devoirs qu'implique la charge de Maire.

Je désire à cette occasion rendre hommage à Jean REAU qui a rempli cette charge avec un dynamisme exceptionnel à la plus grande satisfaction de ses administrés. Je me félicite avec vous de pouvoir continuer à m'appuyer sur son expérience puisqu'il reste Conseiller Municipal.

Vous me permettez de rendre également hommage à Monique FROGET qui assurait la difficile responsabilité de Maire-Adjointe avec intelligence et simplicité. Pour des raisons personnelles, elle quitte cette fonction, mais elle continuera d'apporter une contribution très appréciée à l'animation et l'information, dont la responsabilité est confiée à Philippe DESMARCHELIER. Je sais que Jean-Pierre MILLET qui lui succède en tant que Maire-Adjoint, et moi-même pourront compter sur son appui.

Je compte vous informer très prochainement de la nouvelle organisation et des orientations de notre politique communale qui s'inscrit bien entendu dans la continuité des actions menées depuis 1983.

Jean MAURICE

DANS L'ANNEE, L'AVENEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF.

Le Compte général de gestion des affaires communales est établi par les services de l'ordonnateur (1) à la fin de l'exercice.

Ce compte est en fait établi après que les sommes portées sur les registres de la comptabilité communale et celles inscrites sur les fiches (2) sont totalisées par article et par chapître.

Le compte administratif à la même présentation que celle des bubgets communaux. Ainsi, les colonnes reprennent les mêmes sommes arrêtées aux comptes des budgets (B.P. + B.S. + D.M. (3)) selon l'état de leur exécution : opérations prévues, réalisées, engagées non mandatées et restent à réaliser.

Les balances du compte administratif, par le détail de la section de fonctionnement et de celle d'investissement, indiquent :

- Le montant total des opérations prévues, celui des réalisées, des à réaliser, de même que les dépenses engagées qui sont non-mandatées, celui des recettes justifiées mais à réaliser,

- La balance générale présente la somme des deux sections et précise le montant du déficit et de l'excédent global de clôture.

- Des états annexes au compte administratif ont pour objet de détailler les dettes, des prêts, et la composition de l'immobilier, la situation d'emploi du personnel, les états des recettes ordinaires qui reçoivent une affectation spéciale en compte.

Le compte administratif est le compte rendu annuel de gestion que présente le Maire à l'approbation du Conseil Municipal. Un vote organisé en séance du conseil sanctionne l'arrêt de l'exécution des comptes et autorise la publication de cet état comptable de la gestion communale.

..../....

Lexique :

1) l'ordonnateur est le Maire

2) les fiches sont des sous comptes de la comptabilité communale.

3) B.P. - B.S., sigles désignent le Budget primitif, le budget supplémentaire

D.M. est une décision modificative qui porte sur un ajustement d'opération en poste de dépense ou de recette.

---ooOoo----

Compte-Rendu de la Séance
du
Conseil Municipal

12 SEPTEMBRE 1985

I. COMPTE ADMINISTRATIF 1984

SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES		DEPENSES	
PREVU	REALISE	PREVU	REALISE
3.376.506,01	3.362.841,01	3.376.506,01	3.188.778,89

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE CLOTURE : 174.062,21

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES		DEPENSES	
PREVU	REALISE	PREVU	REALISE
2.279.655,04	1.755.801,95	2.279.655,04	963.534,44

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DE CLOTURE : 792.267,51

RESTE A REALISER

523,853,09 1.316.120,60

792.267,51 DEFICIT D'INVESTISSEMENT DE CLOTURE

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE : 966.329,72 Frs

Le compte administratif 1984 est adopté par 10 voix (4 abstentions techniques pour non participation à l'exercice 1984.)

---oOo---

II. DEMANDE DE SUBVENTION D.D.A.

Une étude a été demandée auprès de la D.D.A. pour l'assainissement du C.V. 1 en fossé, de la mare des cottages au poteau bleu, avec bassin de retenue, puis en canalisation Ø 500 jusqu'au Foulons puis au RÛ Maldroit.

Nous pouvons obtenir une subvention de 65% sur une dépense de 1.186 000 Frs T.T.C. prévue.

Nous devons demander rapidement cette subvention si nous voulons l'obtenir l'année prochaine.

Monsieur REAU précise que c'est au titre de l'équipement communal en matière d'assainissement. Cette subvention vient de la Direction Départementale de l'Agriculture. Cette étude peut être amendée, mais, comme c'est notre politique de rechercher au maximum les travaux subventionnables, il est intêressant de demander cette subvention.

Les travaux ne pourraient commencer qu'en 1986.

VOTE A L'UNANIMITE :

III. FACTURES E.D.F. RUE DES DENTELLIERES.

M. REAU : Nous sommes tenus, suivant notre accord avec le Conseil Syndical de cette résidence, de prendre en charge les frais d'électricité de 7 lampes sur les 17 soit : 7/17éme de la facture E.D.F.

VOTE A L'UNANIMITE

IV. LOYER MADEMOISELLE CHOMET

Demande de reconduction du loyer sur la base de l'indenmité reçue de l'Etat par l'Institutrice (11340 Frs pour l'année 1984), les charges étant facturées en plus.

VOTE A L'UNANIMITE

V. T.U.C.

M. REAU : Monsieur PHILIPPE a reçu pour 20 heures de travail par mois, une indenmité mensuelle de 1.200,00 Frs de l'Etat.

Dans le cadre du budget primitif, nous avons mis de côté une somme de 500 Frs par mois au titre d'une indenmité communale qui n'est pas obligatoire.

Monsieur Philippe nous a donné satisfaction. Son contrat vient à échéance le 31.10.85. Etes-vous d'accord pour renouveler le contrat et accorder pour l'avenir l'indenmité de 500,00 Frs par mois ?

Pas d'objection

VOTE A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

1° - ELAGAGE RUE MOLIERE

- L'entreprise AVENEL a effectué l'élagage chez Messieurs BOUTRON et GUGLIESLSNINA.

  Nous avons réparti le montant de la facture entre ces deux habitants soit : 889,50 Frs.

2° - SUBVENTION DU DEPARTEMENT POUR AIDE AU DEVELOPPEMENT DES ESPACES VERTS COMMUNAUX.

Monsieur REAU : Il appartient aux communes de signaler leurs projets d'acquisition.

Monsieur NAVEAU : Le terrain de 1500 m2 de Monsieur THEVENON semble correspondre à cet aménagement. Nous pensons demander une subvention en secteur urbanisé. Subvention prévue : 25% de la Région, 20% du département : soit 45% sur un terrain d'une valeur de 300.000 Frs environ. Ce sont des projets qui sont soumis à subvention et non des réalisations. La demande de subvention doit préciser : Section cadastrée A n° 91-99 pour une surface cadastrale de 1595 m2. La commune s'engage à conserver au terrain son caractère d'espaces verts ouvert au public et s'engage à en assurer l'entretien.

VOTE A L'UNANIMITE

3° - SECRETARIAT

Monsieur REAU : Nous avons accepté la démission de Madame FABRIER. Nous recherchons une remplaçante. En attendant, nous avons pris à temps partiel (9 heures) Madame MASSON au secrétariat.

4° - QUESTIONS SCOLAIRES

Madame CHANCIBOT : L'effectif scolaire est de 141 enfants en primaire et 63 en maternelle (sur 60 prévus).

Un voyage est prévu en Alsace pour assister aux Vendanges du 30 Septembre au 5 Octobre 1985. Nous avons pris une réservation de principe pour 50 enfants. Enseignants et parents seront réunis à partir de samedi.

Pendant les vacances, nous avons fait repeindre la cantine et la cuisine.

5° - EXTENSION DES SANITAIRES A LA MATERNELLE

Monsieur REAU : Nous avons un accord d'acquisition pour 600 m2 de terrain jouxtant la maternelle.

Monsieur NAVEAU : Nous avons actuellement en mains 2 devis.
- Agrandissement des locaux actuels : 13.000 Frs
- Extension de bâtiment : 200.000 Frs.

6° - C.E.S.

L'affectation des enfants de Saint Germain de la Grange pour le C.E.S. Pontchartrain ne pose plus de problème.

7° - TRANSPORTS HOURTOULE

Monsieur NAVEAU : Nous avons eu une réunion avec les Ets HOURTOULE, et la participation de Montainville, Beynes, St Germain de la Grange

Montainville se retire,ayant enregistré une désaffection complète.

La facture de Novembre à Juin se monte à 20.300 Frs. Sur cette somme il y a une participation de 50% au titre de la carte orange (Syndicat des transports Parisiens), le département suventionne 50% du déficit la première année, puis 40% la deuxième année, 30% la troisième année.

Après discussion, nous sommes arrivés à une participation au déficit de 17% pour Saint Germain de la Grange soit 15.000 Frs pour l'année.

Le nombre des usagers augmente, j'ai pu le constater.

Monsieur REAU : Il nous appartient d'inciter les habitants à utiliser ce service subventionné par la commune.

8° - TRAVAUX

Monsieur NAVEAU mentionne les travaux effectués depuis le Printemps :

- Carrelage du préau,
- Entretien de la route entre le poteau bleu et le carrefour du Petit Saint Germain,
- Gravillonnage de la rue du Bas Chatron,
- Aménagement de la cabane derrière l'ancien préau.
- Nettoyage du terrain de Monsieur THEVENON
- Implantation d'un terrain de pétanque.

Monsieur REAU annonce ensuite que sa démission, présentée au Préfet, Commissaire de la République, prendra effet au 15 SEPTEMBRE 1985.

Il déclare n'avoir pas eu de réponse de la Préfecture, mais prévoit l'election du nouveau bureau municipal avant la fin de ce mois.

Il remercie ses adjoints : Mesdames FROGET et CHANCIBOT et félicite Messieurs MILLET et NAVEAU et tous les CONSEILLERS.

Il précise que son successeur pourra compter sur son expérience.

-----oOo-----

Compte-Rendu de la Séance
du
Conseil Municipal

DU 11 OCTOBRE 1985

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

ELECTION DU MAIRE : Candidature de Monsieur Jean MAURICE

Dépouillement du vote :

J. MAURICE	10	Voix
Ch. GOILLOT	2	Voix
Blancs	3	

Monsieur Jean MAURICE est élu MAIRE.

ELECTION DES ADJOINTS :

PREMIER ADJOINT : Candidature de J.P. MILLET

Dépouillement du vote :

J.P. MILLET	11	Voix
CH. GOILLOT	1	Voix
Blancs	3	

Monsieur Jean-Pierre MILLET est élu 1er ADJOINT

DEUXIEME ADJOINT : Candidature de L. CHANCIBOT

Dépouillement du vote :

L. CHANCIBOT	14	Voix
Blanc	1	

TROISIEME ADJOINT ; Candidature de J.P. NAVEAU

Dépouillement du vote :

J.P. NAVEAU	7	Voix
J. ST YVES	4	Voix
Blancs	3	
Nul	1	

Monsieur NAVEAU n'ayant pas obtenu la majorité absolue, il est procédé à une deuxième tour.

Dépouillement du vote : J.P. NAVEAU 8 Voix
J. St YVES 4 Voix
Blanc 3

Monsieur Jean-Pierre NAVEAU est élu 3éme ADJOINT

QUATRIEME ADJOINT : Candidature de Ph. DESMARCHELIER

Dépouillement du vote : Ph. DESMARCHELIER 12 Voix
M. FROGET 1 Voix
Blancs 2

Monsieur Philippe DESMARCHELIER est élu 4éme ADJOINT

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DES DIVERSES COMMISSIONS

L'élection se fait à main levée et chaque Vice-Président a été élu avec une large majorité.

COMMISSIONS

COMMISSIONS	VICE-PRESIDENT	CONSEILLERS MUNICIPAUX ELUS
FINANCES	J.P. MILLET	M. BESEME - P. BOUCHEIX M.T. DRUAUX
IMPOTS	J.P. MILLET	P. BOUCHEIX - M. BESEME M.T. DRUAUX
URBANISME	J.P. NAVEAU	J. SAINT-YVES -M. REAU Ch. LANDEC - M. BESEME Ch. GOILLOT
ENVIRONNEMENT	J.P. NAVEAU	R. BOURGUIGNON M. BESEME J. SAINT- YVES M. REAU
SCOLAIRE	L. CHANCIBOT	Ch. HUSSON -J.P. NAVEAU
COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES	L. CHANCIBOT	Ch. HUSSON - J.P. NAVEAU
LOISIRS CULTURE ET SPORTS	Ph.DESMARCHELIER	Ch. HUSSON - J.P. NAVEAU
ANIMATION SOCIALE	Ph.DESMARCHELIER	M. FROGET - Ch. HUSSON R. BOURGUIGNON- Ch. LANDEC
ADOLESCENTS	Ph. DESMARCHELIER	Ch. HUSSON -
ELECTORALE	J.P. MILLET	P. BOUCHEIX - R. BOURGUIGNON M.T. DRUAUX
INFORMATION	Ph. DESMARCHELIER	M.FROGET - Ch. HUSSON -P. BOUCHEIX Ch. COILLOT - J. REAU

ELECTION DES TITULAIRES DES DIFFERENTS SYNDICATS

L'élection se fait à bulletin secret et chaque titulaire a été élu avec une large majorité.

SYNDICATS

SYNDICATS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
S.I.V.O.M. (Syndicat à vocation multiple)	M. MAURICE Ch. HUSSON	J.P. NAVEAU J. ST YVES
S.I.R.E.R. (Syndicat Intercommunal de ramassage des Elèves de Rambouillet)	L. CHANCIBOT Ch. HUSSON	M. FROGET R. BOURGUIGNON
S.I.D.O.M. (Syndicat Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères)	P. BOUCHEIX J.P. MILLET	M.T. DRUAUX Ch. HUSSON
S.I.R.E.M. (Syndicat Intercommunal du Réseau d'Electricité de Montfort)	J.P. NAVEAU J. MAURICE	J. ST YVES M. BESEME
SYNDICAT DU GAZ	Ch. GOILLOT Ph. DESMARCHELIER	R. BOURGUIGNON
SYNDICAT DES EAUX	P. BOUCHEIX M. MILLET	J.REAU J. St YVES
SYNDICAT DE LA MAULDRE SUPERIEURE	J. St YVES Ch. LANDEC	M. FROGET J.P. NAVEAU
S.I.P.C.L. (Syndicat Interdépartemental pour le Personnel des Collecti. Locales	J.P. MILLET J. MAURICE	M. FROGET P. BOUCHEIX

Il reste 4 délibérations à prendre :

- Appeld'offre de travaux de voirie rue du Bas Chatron, Chemin de la Butte.

Autorisation à Monsieur REAU Jean pour signer le marché des travaux de voierie.

La réalisation de ces travaux susvisés sera confiée à l'Entre prise MAGNARD pour la somme de 241 317,79 Frs T.T.C.

VOTE A L'UNANIMITE

- Participation des Parents pour le voyage scolaire CM1- CE2

La participation pour chaque enfant est de 700,00 Frs pouvant être versée en deux fois. Si deux d'une même famille sont concernés, le deuxième enfant bénéficie d'une réduction de 50%.

La participation de la CAISSE DES ECOLES EST DE 200,00 Frs par enfant.

VOTE A L'UNANIMITE

- Rénumération des agents recenseurs

Nomination des agents recenseur : Messieurs BLONDEAU et DUPUIS.
Rénumération 16,00 Frs par feuille de recencement.

VOTE A LA MAJORITE

- Acquisition d'un terrain

Achat d'une parcelle de terre d'une superficie de 10.000 M2 sise aux Foulons au prix de 3,00 Frs le M2.

VOTE A L'UNANIMITE

INFORMATION AU SUJET DES TRAVAUX SUR LA STATION D'EPURATION

Monsieur NAVEAU informe que 79 750,00 Frs H.T. de travaux seront entrepris par la Société HYDROTEC pour la mise en conformité de ladite station.
Une subvention de 50% a été accordée. Ces modifications ont pour but de faciliter et d'améliorer les conditions de travail des employés Communaux.

Scolaire

RENTREE SCOLAIRE 1985-1986

ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE

Celle-ci s'est effectuée de façon satisfaisante.

L'effectif de cette année est de :

- 141 enfants primaire
- 63 enfants maternelle

Le corps enseignant se compose de :

PRIMAIRE :	Monsieur HOFFMANN	C.M. 2	DIRECTEUR	Tél : 34 89 57 70
	Monsieur FAUGERE	C.M. 1		
	Madame GADROY	C.E. 2		
	Madame CHOMET	C.E. 1		
	Madame PINOT	C.P.		
MATERNELLE :	Madame ERNOTTE	DIRECTRICE	Tél : 34 89 13 59	
	Madame ARAGAU			

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

TOUSSAINT : 26 OCTOBRE AU 4 NOVEMBRE

NOEL : 21 DECEMBRE AU 2 JANVIER

FEVRIER : 7 FEVRIER AU 16 FEVRIER

PAQUES : 26 MARS au 6 AVRIL

ETE : 28 JUIN

L'EVOLUTION DES STRUCTURES DE L'ECOLE PRIMAIRE DE 1968 - 1985

I. BATIMENTS

RAPPEL : Avant 1968, il existait 1 salle de classe située à côté de la Mairie(actuellement salle de réunions/bibliothèque)

1969/70 : Création d'une 2éme salle (actuellement secrétariat de Mairie.)

1971/72 : Achat d'une classe en préfabriqué

1973 : Construction de 2 classes en préfabriqué au bas chatron pour enseignement primaire.

1975/76 : Construction d'une école près de la Mairie comprenant :
- 3 classes,
- 1 préau fermé,
- 2 logements de fonction
- 1 salle polyvalente.

1975/76 : Les deux classes situées au bas Chatron deviennent Ecole Maternelle.

1979/80 : Extension du groupe scolaire près de la Mairie sont ajoutés :
- 2 classes,
- 1 restaurant scolaire,
- 1 préau ouvert,
- 1 terrain d'évolution,

La classe construite en 1970 est désaffectée et devient le secrétariat de Mairie,

La salle en préfabriqué qui avait servie de cantine est vendue.

1982 : Désafectation provisoire de la salle existante avant 1968 devenue salle de réunions/bibliothèque.

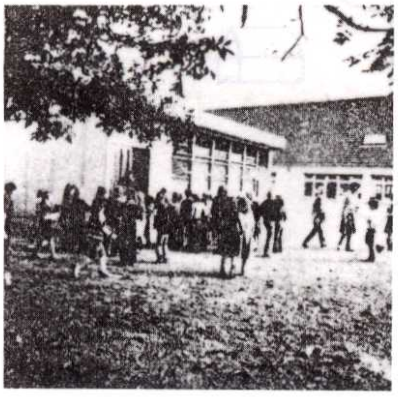

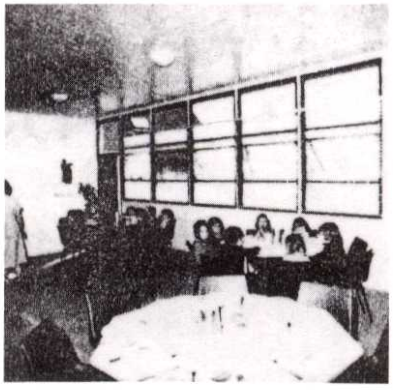

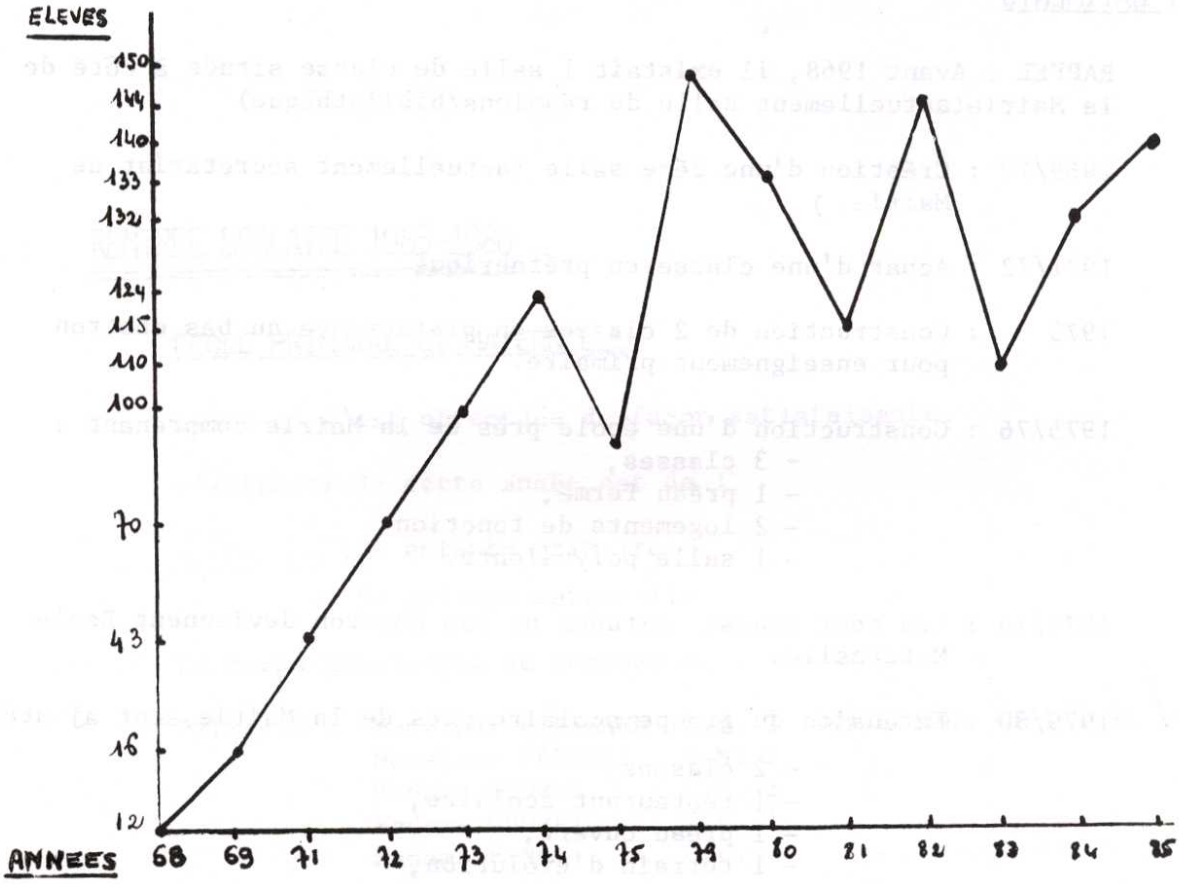

EFFECTIF SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE

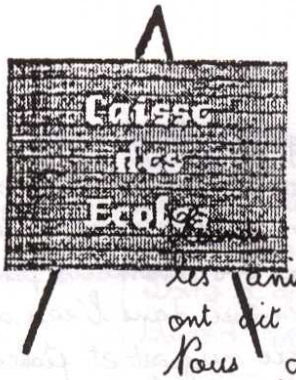

Notre sejour en Alsace

quand nous sommes arrivés au centre, les animatrices nous ont accueillis, et, nous ont dit d'aller jouer un peu. Le lendemain : Nous avons visité Eguisheim et la cave vinicole avec tous ses vins. Eguisheim est un très petit village comme ceux des poupées. Au cours d'une sortie en forêt nous avons vu le pré des Galipettes et Eurch. On appelle ce pré ainsi parce que les enfants y jouent beaucoup. Mercredi : Nous avons vu une ferme modèle où les vaches sont traites dans un manège puis un parc de cigognes. Ce parc était très joli. Jeudi : Nous avons découvert le Honneck où il y avait beaucoup de vent. Nous sommes revenus par la route des lacs. L'après-midi nous avons découvert le parcours vita où il y avait des exercices sportifs à réaliser. Vendredi : Nous sommes allés en forêt voir un étang. L'après-midi le Haut Koenisbourg qui était très beau. C'est un château entièrement reconstruit par Guillaume II. Notre semaine s'est très bien passé nous sommes contents

Franck - Geraldine C.M.1

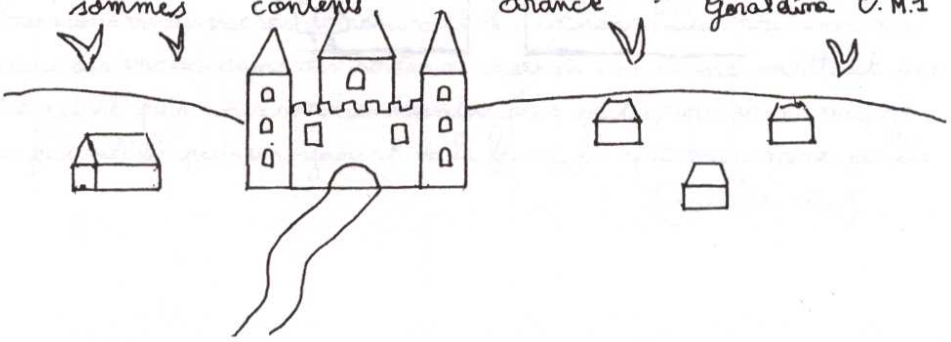

Spectacle d'animaux pêcheurs

Nous sommes allés en car au parc des cigognes. Nous avons visité le parc où nous avons vu énormément de cigognes nous avons pris beaucoup de photos. Après avoir vu les nids des cigognes, nous sommes allés voir des animaux pêcheurs. En premier un cormoran a fait son entrée dans l'eau, après la loutre nous a ~~fait~~ montré comment elle nageait et pêchait. L'otarie nous a éclaboussé, nous a montré son vol plané son retournement du dos et sa vitesse. Les manchots à couche culotte sont arrivés, le guide nous a expliqué leurs acrobaties de pêcheurs et leurs vitesses pour attraper les poissons. Il nous a montré un ~~mon~~ manchot qui s'appellait tic tac, dés que l'on disait "tic" il plongeait dans (l'eau) le bassin, dés qu'on disait "tac" il remontait en sautant et partait en courant ~~comme~~ dans sa cage.

Nous sommes très contents de ce parc.

William Cédric

Le voyage

Quand nous sommes partis, nous étions dans le car. Je regardais le paysage qui était autour de nous. Je jouais avec mes copains avec des jeux. Après nous sommes arrivés à la gare de l'est. La gare était très grande. Dans la gare nous avons attendu longtemps avant de partir. Quand nous étions dans le train on regardait par la fenêtre. Le train allait vite. Un peu plus tard dans le train vers midi nous avons mangé. Quand on est arrivé à Strasbourg nous avons pris le car jusqu'au centre. Nous avons déchargé les bagages. Nous avons fait un très bon voyage. (Olivier CE2)

Le centre

Je m'amuse très bien, et je trouve le centre très bien, les lits sont bien, je suis avec Audrey et Margalie et Véronique et Emilie, je trouve que les monitrices sont très gentilles, et ~~les~~ ~~est~~ je travaille le soir. On est 6 dans ma chambre. (Sophie CE1)

Parcours Vita

Nous sommes partis en forêt pour faire le parcours vita. Il y avait 20 étapes à faire et à chaque numéro, il y avait des mouvements à faire. Il fallait toujours ~~courir~~ marcher, mais on pouvait marcher. C'était indiqué par des panneaux. Aux mouvements, il y avait : les anneaux, les flexions, les mouvements des jambes et des bras. Après nous sommes repartis au centre. (Aurélie CE2)

La ferme Lobodler

Nous avons vu des vaches, des veaux et des cochons. Puis nous avons vu traire des vaches dans des sortes de cages où une dame mettait une trayeuse puis nous sommes descendus pour goûter, nous avons mangé des friandises puis un yaourt de la ferme et après nous sommes partis.

(Emilie CE2)

CANTINE

De nouvelles dispositions nous sont IMPOSEES par notre fournisseur de repas, à savoir la Ville de Beynes.

Nous sommes contraints et forcés de faire connaître le nombre d'enfants qui prendront leur repas DES LE SAMEDI MATIN ET UNE SEMAINE A L'AVANCE.

Exemple : pour prendre les repas dans la semaine du 18 au 22 Novembre, inscription en Mairie AU PLUS TARD le SAMEDI 9 NOVEMBRE 1985.

Nous vous rappelons que la capacité d'accueil du restaurant scolaire est d'environ 110 enfants.

Actuellement, nous faisons face, mais il convient de dire, que si la demande devait être supérieure à nos possibilités, nous serions obligés de demander aux mamans qui ne travaillent pas de ne pas inscrire leurs enfants à la cantine.

GARDERIE

Heures d'ouverture : le matin de 7 h.30 à 8 h.45
Responsable Madame MASSON

le soir de 16 h.30 à 19 h.
Responsable Mademoiselle DOHIN

Coût de la garderie : 8,00 Frs par jour - Payable au trimestre échu.

N° de Téléphone de la Garderie aux heures d'ouverture : 34 89 57 70

TRANSPORT CAR PRIMAIRE/MATERNELLE

CIRCUIT :

Départ de l'Ecole Primaire 8h.25. Rue de St Germain, carrefour du petit Saint Germain, rue de Thiverval, rue de l'Ile de France, rue de Plaisir, Ecole Primaire, Cottage, rue Voltaire, Vallon, rue des Lys, Chatron.

RESPONSABLE : Monsieur LOPEZ

COUT : Payable au trimestre échu, sans dérogation.

1 voyage ..... 80,00 Frs

2 voyages ..... 160,00 -

3 voyages ..... 240,00 -

4 voyages ..... 320,00 -

Les enfants de la maternelle déjeunant à la cantine ont le voyage aller et retour du midi GRATUIT.

Les parents qui ont deux enfants fréquentant le car bénéficient du tarif suivant :

1 tarif plein pour le premier enfant

1/2 tarif pour le deuxième enfant.

Animation Sociale

SOIREE CHOUCROUTE

Notre soirée Choucroute est programmée pour le SAMEDI 30 NOVEMBRE 1985

RETENEZ CETTE DATE. Nous vous donnerons prochainement tous renseignements

L'AGE D'OR

Le Club du 3éme âge reprend ses activités le JEUDI 17 OCTOBRE à 15 heures.

Nous vous rappelons que toutes les personnes âgées de 60 ans et plus sont cordialement invitées à partager les activités du Club.

Les réunions ont lieu les 1er et 3éme jeudi du mois, dans la salle de réunions située à droite de la Mairie.

PASSAGE D'UN CIRQUE A SAINT GERMAIN

Le 11 Septembre, un cirque s'est installé à Saint Germain de la Grange, Il a fait le bonheur des petits, habitués à voir les clowns et les animaux sur les écrans de télévision.

TERRAIN DE PETANQUE

Au cours du mois de Juillet, le terrain communal situé derrière la Mairie a été défriché.

Une aire de jeu de boules a été aménagée. Elle est à la disposition des joueurs, tous les jours, gratuitement. (Accès par la rue de Plaisir).

LUTTE CONTRE L'INCENDIE

La Municipalité soucieuse d'assurer davantage la sécurité des personnes et des locaux communaux, a organisé un 'STAGE de prévention et de lutte contre l'incendie le 10 SEPTEMBRE au matin. Celui-ci s'adressait à toutes celles et tous ceux qui font la vie de notre village : Personnel communal, enseignants, mouvements associatifs, Elus.

La prévention civile à travers une Association a été chargée de l'opération à laquelle participait aussi les Pompiers de Plaisir.

Une première partie théorique a permis de sensibiliser les participants sur les risques et les effets produits lors d'un incendie, d'une part dans l'Entreprise et d'autre part dans la maison l'atelier domestique , les exemples utilisés démontrent que la Mère de Famille doit être un véritable chef de sécurité, tant les pièges de la vie quotidienne sont nombreux.

Il faut savoir que les accidents domestiques mortels sont aussi nombreux que ceux causés par les accidents de la route.

La seconde partie, pratique, a permis à la cinquantaine de participants de montrer leur talent pour éteindre un savoureux cocktail composé d'huile d'essence et de produits divers. Autre moment chaud de cette matinée les extinctions d'une friteuse d'huile (n'est ce pas Madame ERNOTTE !) et d'une bouteille de gaz à l'aide d'une serpillère mouillée qui dans bien des cas se révèle un moyen de lutte très efficace.

De l'avis des participants regroupés autour d'un verre, pour "éteindre" leur soif, cette matinée a été très profitable, à tel point qu'il nous a été demandé de renouveler cette démonstration qui serait cette fois ouverte à tous les habitants. En réponse à cette demande, nous organiserons une visite à la caserne des Pompiers de Plaisir, Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître auprès de M. NAVEAU.

LE SAMEDI 19 NOVEMBRE 1985 au MATIN

Départ en car 9 heures. Rendez-vous devant la Mairie de St Germain.

Une exposition des photos prises au cours de cet exercice sont visibles en Mairie.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

REVISION ANNUELLE DES LISTES ELECTORALES

- Demande d'inscription en Mairie jusqu'au 31 DECEMBRE 1985
- En application des dispositions de l'Article 9 du code Electoral, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire.
- Conditions à remplir pour être électeur :

  Il faut à la fois : - être de nationalité Française,
  - être majeur (avoir 18 ans avant le 1er Mars 1986)
- En outre, pour être inscrit dans une commune, il faut :
  - soit y posséder un domicile réel, tel qu'il est déterminé par le Code Civil,
  - soit y avoir sa résidence réelle et effective depuis 6 mois au moins, avant le 1er Mars 1986.

  soit être inscrit pour la cinquième fois sans interruption au rôle d'une des contributions directes communales et déclarer vouloir exercer ses droits électoraux dans la commune.

  soit y exercer en qualité de fonctionnaire public assujetti à Résidence obligatoire (aucun délai de résidence n'est exigé).
- Nul ne peut être inscrit sur plusieurs listes électorales.
- Les demandes d'inscription sont reçues en Mairie aux heures habituelles d'ouverture des bureaux jusqu'au 31 DECEMBRE 1985

ELECTIONS A LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Les électeurs inscrits sur les listes electorales consulaires sont convoqués le LUNDI 18 NOVEMBRE 1985 à l'effet de procéder :

- au renouvellement de la série sortante de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles et de pourvoir les sièges devenus vacants dans la série non sortante.
- à l'élection des délégués consulaires,

Lieu de vote : MAIRIE DE MONTFORT L'AMAURY

Scrutin ouvert à 10 heures, clos à 17 heures.

SERVICE NATIONAL

JEUNES GENS

Si vous êtes nés en MARS AVRIL MAI JUIN 1968,

VENEZ VOUS FAIRE RECENSER AVANT FIN OCTOBRE 1985

Si vous êtes nés en JUILLET AOUT SEPTEMBRE OCTOBRE 1968

VENEZ VOUS FAIRE RECENSER AVANT FIN DECEMBRE 1985

OU ? COMMENT ?

- A la Mairie, muni,

  d'une pièce d'état civil (livret de famille ou fiche d'état civil)

Vos parents peuvent effectuer cette démarche à votre place, mais, votre intérêt est de l'effectuer vous-même.

VOUS RECEVREZ

- un "récépissé de recensement" sur lequel est indiqué votre bureau du service National (B.S.N.) auquel vous pouvez toujours vous adresser pour vous renseigner.

- une brochure illustrée " Le service National et Vous".

TRANSPORT CAR

APTR

27.05 - 06

S.A. LES CARS HOURTOULE 20, rue Pierre-Curie 78370 PLAISIR

BEYNES → Les 4 PIGNONS - gare de Plaisir
BEYNES → St Germain de la Gr.-Val Boissière - gare de Plaisir

HORAIRE

N° DE LIGNE	02	05	06	02	05	06	02	05	06	05	02	02	05	06
MALADRERIE			6.21			7.06			7.21					18.38
BEYNES centre			6.25			7.10			7.25		9.39	13.39		18.42
BEYNES Les Chênes 1	5.24	5.49	6.28		6.39	7.12			7.28	8.34			16.59	
BEYNES Les Chênes Acacias	5.25	5.50	6.29		6.40	7.13			7.29	8.35			17.00	
BEYNES Les Saules	5.26	5.51	6.30		6.41	7.14			7.30	8.36			17.01	
BEYNES Les Chênes 2	5.27	5.52	6.31		6.42	7.15			7.31	8.37			17.02	
RENOUVEAU	5.28	5.53	6.27		6.43	7.11			7.27	8.38	9.42	13.42	17.03	18.43
LES 4 PIGNONS monument											9.44	13.44		18.45
LES 4 PIGNONS Frileuse	5.30	5.55		6.30	6.45		7.15	7.30		8.40			17.05	
LES 4 PIGNONS Ecoles	5.33	5.56		6.33	6.48		7.18	7.33		8.43			17.06	
LES 4 PIGNONS centre commercial	5.35	5.59		6.36	6.51		7.21	7.36		8.46			17.09	
St GERMAIN DE LA GRANGE			6.35			7.17			7.35					
CHATRON			6.38			7.20			7.38					
PLAISIR VAL BOISSIERE			6.40			7.22			7.40					
GARE PLAISIR GRIGNON	5.50	6.15	6.50	6.50	7.01	7.34	7.35	7.50	7.50	9.00	9.50	13.50	17.15	18.54

N° LIGNE	05	06	05	05	02	02	05	05	06	05	05	06	05	06	05	05	05
GARE PLAISIR GRIGNON	6.20	6.52	7.10	7.40	10.07	14.07	16.37	17.25	17.55	17.55	18.10	18.10	18.25	18.55	18.55	19.10	19.40
PLAISIR LE VAL BOISSIERE									18.05			18.20		19.05			
CHATRON									18.07			18.22		19.07			
St GERMAIN DE LA GRANGE									18.10			18.25		19.10			
LES 4 PIGNONS centre commercial			7.20				16.47	17.35		18.05	18.19		18.34		19.03	19.20	19.50
LES 4 PIGNONS Ecoles			7.22				16.49	17.38		18.08	18.21		18.36		19.05	19.22	19.52
LES 4 PIGNONS Frileuse			7.24				16.51	17.40		18.10	18.25		18.39		19.08	19.24	19.54
LES 4 PIGNONS monument	6.30	6.59		7.48	10.13	14.13											
LE RENOUVEAU	6.32	7.01	7.27	7.50	10.15	14.15	16.54	17.43	18.19			18.35	18.43	19.19		19.28	19.58
LES CHENES 2							16.57	17.45	18.15			18.30	18.45	19.15		19.31	20.00
LES CHENES Les Saules	6.35		7.30	7.53	—	—	16.58	17.46	18.16			18.31	18.46	19.16		19.32	20.01
LES CHENES Les Acacias	6.36		7.31	7.54			16.59	17.48	18.17			18.33	18.47	19.17		19.33	20.02
LES CHENES 1							17.00	17.49	18.18			18.34	18.48	19.18		19.34	20.03
BEYNES Centre		7.03			10.17	14.17			18.21			18.36		19.21			
BEYNES MALADRERIE		7.07							18,28			18.43		19.28			

ABONNEMENTS, UNIQUEMENT LA CARTE ORANGE (zone 5)

La ligne d'autocars desservant la gare de PLAISIR GRIGNON mise en service le 26 NOVEMBRE 1984 a remporté un certain succès, mais il est nécessaire d'augmenter sa fréquentation, pour raisons économiques : le déficit de ligne reste à la charge de la Commune.

Cette ligne bénéficie de l'avantage : Abonnements avec CARTE ORANGE.

Ce service fonctionne du LUNDI AU VENDREDI.

PREVENTION ROUTIERE

XXXIéme campagne de l'ECLAIRAGE.

- Un centre de vérification est mis en place sur le parking de l'hypermarché AUCHAN à Plaisir.

DATES : 17 - 18 - 19 - 24 - 25 OCTOBRE 1985

HEURES : de 9 h. à 12 h. et de 14 h.30 à 18h.30

Nous vous invitons à faire vérifier vos véhicules afin de BIEN VOIR et d'ETRE BIEN

Ces contrôles sont GRATUITS.

COLLECTE DE SANG DE SEPTEMBRE

Le Centre de transfusion sanguine de Versailles, nous annonce que 12 personnes de Saint Germain de la Grange ont offert leur sang.

Nous remercions les donneurs pour cette preuve de civisme.

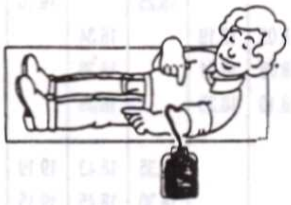

ETAT CIVIL

MARIAGES : Nous adressons tous nos voeux de bonheur aux jeunes mariés

- Le 6 Juillet 1985

  Monsieur MORISSON Régis et Mademoiselle BLANC Nathalie

- Le 27 Juillet 1985

  Monsieur RENOUX Laurent et Mademoiselle LEPOITTEVIN Catherine

- Le 17 Août 1985

  Monsieur BATTUNG Fabrice et Mademoiselle COUMAYOU Virginie

DECES : Nous présentons nos condoléances à la famille de :

- Le 10 Août 1985

  Monsieur VOULOT Jean

NAISSANCES Nous adressons nos félicitations aux heureux parents

- Le 14 Juin 1985

  Maxime Bernard Philippe DUDAL

- Le 3 Juillet 1985

  Mélodie Joy Philippine PLACE

- Le 12 Août 1985

  Clément Guy Louis COUVREUR

A.S.S.G.

LE LOOK 85 - 86 DU CLUB SPORTIF

Les activités de l'A.S.S.G. ont retrouvé leur rythme. Dans le bulletin Municipal précédent, nous avons eu l'occasion de présenter le bilan d'une année sérieuse de fonctionnement du club.

Notre objectif est avant tout de poursuivre cet effort, voire même le dépasser. Le Club Sportif a donc besoin de votre ADHESION et de votre PARTICIPATION au projet visant à développer sur notre Commune une structure SPORTIVE permettant à chacun, adulte ou enfant de retrouver ou de découvrir les sensations naturelles et bénéfiques de l'effort ; ceci dans une ambiance avant tout amicale. Le Club Sportif, c'est aussi des couleurs locales à défendre, un esprit de compétition et d'émulation tout à fait compatible avec le besoin de détente et de dépense physique.

Vous retrouverez dans le programme des activités, ci-joint, toutes les informations utiles pour la pratique d'un sport. Ce catalogue peut évoluer en cours d'année en fonction des besoins qui pourraient se faire sentir.

Sur ce plan aussi, nous attendons beaucoup de votre spontanéïté et pour faciliter les contacts, le bureau a décidé d'ouvrir une PERMANENCE tous les SAMEDIS de 10 heures à 11 heures dans la salle de la Bibliothèque.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un bon début sportif avec le CLUB SPORTIF DE SAINT GERMAIN DE LA GRANGE.

Le PRESIDENT

G.BARRAS

CLUB SPORTIF

PROGRAMME DES ACTIVITES

BOXE AMERICAINE

MONITEUR : JEAN YVES CHAMPION DE FRANCE
RESPONSABLE : MR. PERIE 489 57 68
COTISATION ANNUELLE : 600,00 FRS
SEANCES : LES LUNDIS DE 19 H. À 21 H.
LES VENDREDI DE 19 H. À 20H.30

CYCLOTOURISME

RESPONSABLE : MR. LANOIZELEE
COTISATION ANNUELLE : 50,00 FRS.
SEANCES : LES DIMANCHES MATIN

FOOTBALL

ENTRAINEURS : MR. BARRAS 489 16 28
MR. TAILLANDIER 489 16 77
COTISATION ANNUELLE : 70,00 FRS
SEANCES : LES DIMANCHES MATIN

GYMNASTIQUE ENFANT 6 A 12 ANS

MONITRICES : MME DOLLE 489 35 03
MME MOITRIER 489 21 51
COTISATION ANNUELLE : 150,00 FRS
SEANCES : MERCREDI MATIN

HAND BALL ENFANT

RESPONSABLE : MR. POTARD 489 46 94
COTISATION ANNUELLE : 70,00 FRS.
SEANCES : LES SAMEDIS DE 14 H. À 15 H. A PLAISIR.

QUOI DE NEUF A LA BIBLIOTHEQUE ?????

Du 23 au 27 novembre, la Bibliothèque vous accueillera à l'occasion de sa grande Expo-Vente de livres pour les Jeunes, qui aura pour thème : " LES SCIENCES ET LES TECHNIQUES "

Tous les enfants de l'école primaire vont pouvoir démontrer leurs talents, en participant à la décoration de la Bibliothèque pour cette occasion.

Venez nombreux du SAMEDI 23 AU MERCREDI 27 NOVEMBRE, découvrir une sélection de passionnants ouvrages (romans, albums, documentations...) qui intéresseront les jeunes, et les moins jeunes.

Plus de 150 nouveaux ouvrages vous attendent dès à présent à la Bibliothèque, dont les heures d'ouverture sont les suivantes :

- le mercredi de 14 h 30 à 16 h 30
- le vendredi de 16 h 45 à 19 h
- le samedi de 11 h à 12 h

Vous aimez lire ? Vous avez un peu de temps disponible ?
Rejoignez l'équipe de la Bibliothèque qui a besoin de votre aide !

---

amicalexpress
AMICALE DE LOISIRS ET D'EDUCATION ST GERMAIN DE LA GRANGE 78640

LA FETE DE LA RENTREE POUR LASSEMBLEE GENERALE DE L'AMICALE

Ce dernier vendredi de septembre (avant l'heure d'hiver), l'Amicale a tenu son Assemblée Générale annuelle.

C'est devant 50 à 60 personnes que le Président en exercice pour 84/85, Jean-Jacques BARRIERE, a commencé par un compte-rendu d'activités.

Pour cette saison, 133 adhérents, 37 enfants, 96 adultes. Ce n'est pas mal, mais nous sommes certains que de nombreux sympathisants ont oublié de prendre leur cotisation ! N'oublions pas que le nombre d'adhérents détermine le montant des subventions.

Mais parlons des soirées.

Les PALATA, le Café théatre, le concert classique, le concert chorale, la soirée Cabaret : 5 spectacles importants dont les résultats sont globalement positifs , avec une moyenne de 60 à 70 personnes (un record : plus de 130 personnes à la soirée Cabaret).

Chaque soirée coûte (tous frais compris, inclus la SACEM), environ 5.000 Frs. C'est aujourd'hui le prix minimum pour un spectacle de qualité. Maintenir des prix des places assez bas, 30,00 Frs à 50,00 Frs, c'est notre souhait.C'est aussi la raison du déficit enregistré pour les samedis soirs.

SI CES SOIREES VOUS ONT PLU, PARLEZ EN AUTOUR DE VOUS !

Des remerciements publics vont à ceux qui ont proposé des spectacles et aidé à les monter :

Françoise VELAY nous a présenté l'orchestre "LES ALIGATORS" qui a fait merveille à la soirée Cabaret.
Jean-Marie BUREAU nous a fait connaître ses amis du Café d'Edgar qui nous ont tellement fait rire avec "Cà balance pas mal"
Michel MOITRIER nous a été d'une aide précieuse pour la scène et Gérard TREVIGNON pour le matériel de sonorisation utilisé lors de la fête de l'été.

Merci encore, et espérons que d'autres suivront leurs exemples.

LES ACTIVITES REGULIERES

Gros succès pour l'aérobic, la gymnastique adultes, la chorale. Bravo à tous et que cela continue cette année.

PROGRAMME DE L'ANIMATION A.L.E.

Les dates seront confirmées par propectus et affiches.

LES ACTIVITES REGULIERES REPRENNENT A PARTIR DU 6 OCTOBRE 85

1ère séance : contact et inscriptions

DIMANCHE	10 h. 45	Aérobic
MARDI	17 h.	Initiation danse enfants 5:6 ans
MARDI	18 h.	Danse classique enfants à partir de 7 ans
MARDI	19 h.	Claquettes
MERCREDI	19 h.30	Gymnastique adultes

Les horaires des autres activités prévues seront affiché prochainement mais d'ores et déjà, faites-vous connaître si vous êtes intéressés par :

La micro-informatique, le tir à l'arc, la couture, les émaux.

Un atelier-théatre est en préparation, en liaison avec la MJC de Neauphle.

LES SPECTACLES ET ANIMATIONS DU SOIR

16 NOVEMBRE : La troupe de CARMEN CRU avec son nouveau spectacle

NOV/DEC. : Conférence astronomie sur la comète de HAILEY

7 OU 14 DEC : Troupe du théâtre de Villepreux

31 DECEMBRE : Réveillon (si le nombre de demandes est suffisant)

FIN JANVIER : Soirée cabaret

FEVRIER : Festival "Films d'amateurs"

FEV/MARS : Café théâtre

Et l'on peut y ajouter vos idées d'animations !

Pour faire un reportage sur l'animation dans le village, nous recherchons cameramen bénévole super 8 ou vidéo, ainsi que des photographes.

Pour tout contact, appelez : Martine CHOLLET 489.09.22 ou
Jean-Jacques BARRIERE 489 16.62

L'AMICALE VOUS SOUHAITE UNE EXCELLENTE SAISON D'ANIMATION A SAINT GERMAIN DE LA GRANGE

C'était une première pour la danse enfants et les claquettes, peu de participants, mais cette année, nous vous espérons nombreux : 8 à 10 c'est un minimum.

Une initiative danse enfants entre 5 et 6 ans est prévue.

Pour les émaux, remercions Catherine NAVEAU qui depuis 3 ans a animé cet atelier, mais qui ne peut continuer cette année.
Nous cherchons donc un animateur (ou une animatrice) pour les émaux, ainsi d'ailleurs que pour la micro-informatique.

DU NOUVEAU : avec Madame DOLLE, nous essayons de monter un atelier Couture. Il reste à résoudre un double problème de disponibilité de personne et de salle.

Le tir à l'arc devrait également démarrer.

Pour toutes ces activités, faites nous savoir très vite votre intérêt par un appel aux membres du Conseil, ou en déposant un mot dans la boîte aux lettres A.L.E., sur la grille extérieure de la Salle Jules Gohard.

La FETE D'ETE, malgré un temps incertain (!!!) a été un beau succès. Heureusement, car c'est un élément important de notre financement.

-----oOo-----

Après ce compte-rendu, il est procédé à l'election du nouveau Conseil d'Administration.

Félicitons l'élection de Danièle JAVANAUD et de Jean-Marie BUREAU, qui remplacent les démissionnaires dont les activités personnelles et professionnelles ne leur permettent plus d'être avec nous d'un façon régulière. Nous les remercions et sommes certains qu'ils continueront à oeuvrer pour l'animation de notre village.

Composition du nouveau C.A. : Mesdames Martine CHOLLET, Danièle JAVANAUD, Gaëlle LAINE, Catherine NAVEAU, Sylvie WILMSEN.
Messieurs Jean-Jacques BARRIERE, Jean-Claude BARRERE, Roger BUET, Jean-Marie BUREAU, Jean-Pierre CHANCIBOT, Pierre FERRIER, Loulou MORISSON, Stéphane PASTOR, André PHILIPPE, Claude POIRIER.

-----oOo------

La cotisation 85/86 est fixée à : 50,00 Frs par adulte
10,00 Frs par enfant.

Cette carte d'adhérent, unique pour l'année et valable pour toutes les activités, vous sert d'assurance, et vous donne droit à une réduction de 20 à 30% sur les prix d'entrée des spectacles.

Le montant trimestriel de la participation aux activités sera arrêté lors du prochain C.A.. Nous étudierons un système de réduction, fonction du nombre d'activités exercées par les membres d'une même famille.

COMPTE D'EXPLOITATION 1984/85

DEPENSES		RECETTES	
1 - VIE DE L'AMICALE	7 186.27	1 - VIE DE L'AMICALE	5 305.00
Adhésion FOL	435.00	Adhésion adulte	
A.G. 1984	187.60	(40 F x 96)	3 840.00
Fournitures & doc.	4 042.67	Adhésion enfant	
Cartes adultes	2 380.00	(10 F x 38)	380.00
Cartes enfants	141.00	Reliquat 83/84	1 085.00
2 - SAMEDIS SOIRS	25 009.06	2 - SAMEDIS SOIRS	19.587.00
3 - ACTIVITES REGULIERES	18 693.66	3 - ACTIVITES REGULIERES	14 847.00
Danse Claquettes	6 800.00	Danse Claquettes	1 170.00
Gymnastique	100.00	Gymnastique	2 925.00
Aérobic	3 360.00	Aérobic	3 565.00
Chorale	4 339.05	Chorale	5 981.00
Arts manuels	3 742.61	Arts manuels	911.00
Informatique	352.00	Informatique	295.00
4 - FETES DIVERSES	10 910.89	4 - FETES DIVERSES	8 950.00
Rallye	941.33	Rallye	950.00
Cross	295.75		
Réveillon	9 673.81	Réveillon	8 000.00
5 - FETE D'ETE	15 391.07	5 - FETE D'ETE	24 892.00
6 - PETIT MAT. ENTRETIEN	8 161.48	6 - RECETTES DIVERSES	2 404.53
		T. Shirts	630.00
		Intérêts	1 174.53
7 - EQUIPEMENT	12 146.26	7 - SUBVENTIONS	14 949.00
Scène	4 586.26	Commune	6 000.00
Informatique	7 560.00	Départ. fonct.	4 080.00
		Départ. équipt.	4 869.00
8 - LIVRET D'EPARGNE	20 000.00	8 - LIVRET D'EPARGNE	20 000.00
		9 - DEFICIT	6 564.16
TOTAL GENERAL	117 498.69	TOTAL GENERAL	117 498.69

Le Trésorier,

A. PHILIPPE le 27.09.85
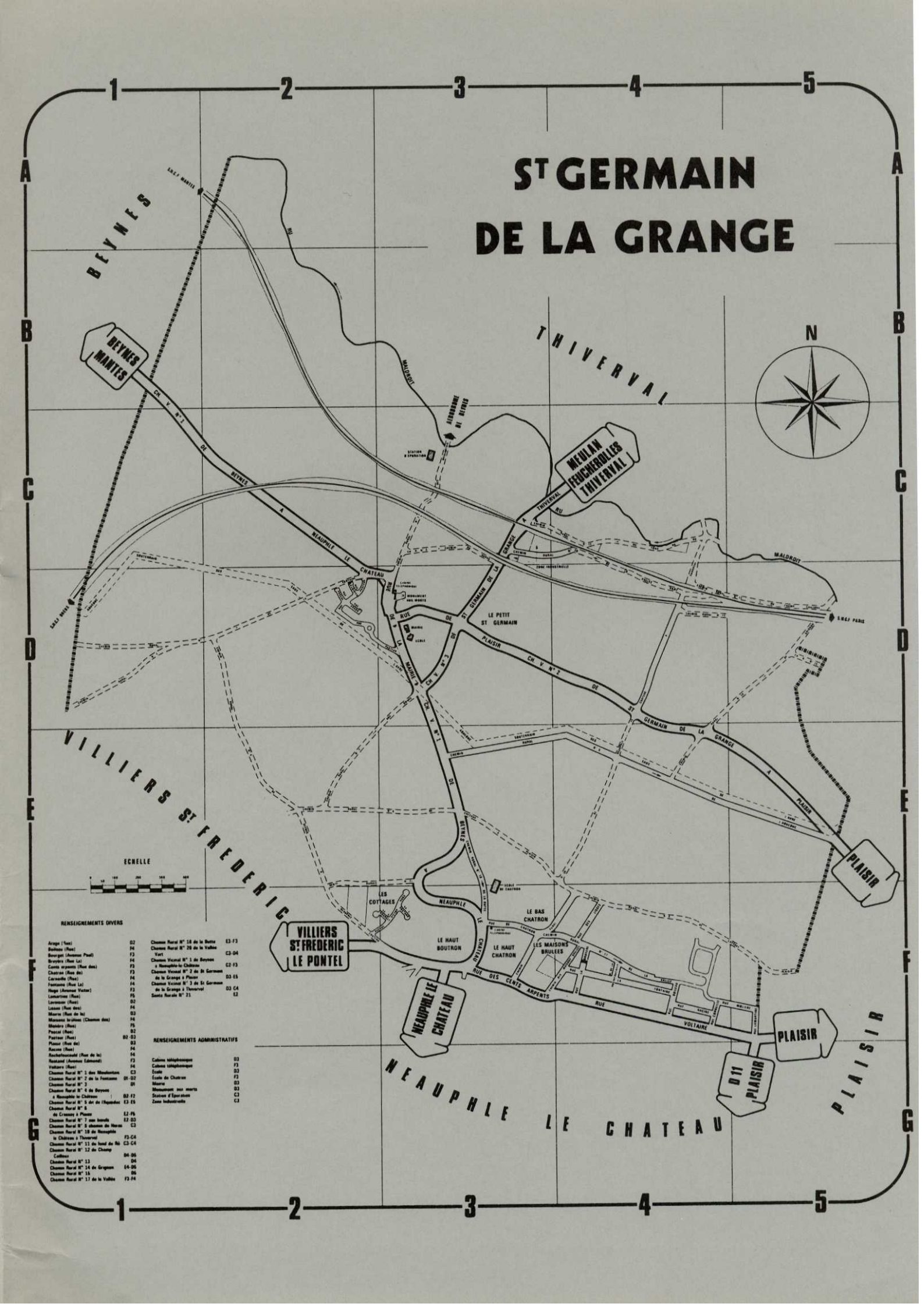
St GERMAIN DE LA GRANGE